

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

# F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

**CL 2017/10-NFSDU**  
**janvier 2017**

- AUX:** Points de contact du Codex  
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- DU:** Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius,  
Programme FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** **Demande d'observations sur la modification du manuel de procédure: principes d'analyse des risques nutritionnels et directives pour application aux travaux du comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (section 6 – sélection du responsable de l'évaluation des risques par le CCNFSDU).**

**DATE LIMITE:** 15 06 2017

## GÉNÉRALITÉS:

1. La 38<sup>e</sup> session du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU38) a accepté de transmettre la modification du manuel de procédure: principes d'analyse des risques nutritionnels et directives pour application aux travaux du comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (section 6 – sélection du responsable de l'évaluation des risques par le CCNFSDU) au CAC40 pour son adoption.<sup>1</sup>

## DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres et observateurs du Codex sont invités à présenter des observations sur la modification du manuel de procédure: principes d'analyse des risques nutritionnels et directives pour application aux travaux du comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (section 6 – sélection du responsable de l'évaluation des risques par le CCNFSDU), qui est chargé sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux directives générales ci-dessous.

## DIRECTIVES GÉNÉRALES CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

3. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres et observateurs du Codex.
4. Les Points de contact des membres et observateurs du Codex peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
5. Les Points de contact des organisations membres et observatrices du Codex doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales).
6. À la fin de la période d'envoi des observations, le secrétariat du Codex rassemblera, dans le système, les observations dans un document de travail pertinent.
7. On trouvera des directives supplémentaires sur le système OCS sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/ocs/en/>.
8. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à [Codex-OCS@fao.org](mailto:Codex-OCS@fao.org).

<sup>1</sup> [REP17/NFSDU, paras 7 – 10 and 12\(i\), Appendix II](#)